

Formation

Appliquer la permaculture
dans mon activité agricole

1^{er}, 2 et 3 décembre 2015

Intervention de Andrew et Jessie Darlington, agriculteurs et formateurs en permaculture

Contenu de formation

Principe de la permaculture (éthiques, principes, stratégies, techniques)

Rôle de l'agroécologie au sein de la permaculture

Les Méthodes de «Design» (planification)

Stratégies de productions (forêt-jardin, ...)

Cultiver sur buttes rondes et planches permanente

Application sur terrain

Infos pratiques

- Horaires : de 9h00 à 17h00
- Coût : gratuit pour les agriculteurs et les porteurs de projet, cotisant solidaire, conjoint collaborateur : financements VIVEA.
- Repas tiré du sac : chacun amène son casse-croûte.
- Public : agriculteurs contributeurs VIVEA, cotisants solidaires bio et non-bio, porteurs de projet.
- Lieu : à définir



Inscription



Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Mail : _____ @ _____

Tel : _____ date de naissance : ____/____/____

Je m'inscris à la formation :

Appliquer la permaculture dans mon activité agricole

- 3 journées : 450 € (360 € si adhérents Agribio 06)
Joindre un chèque de € à l'ordre de Agribio Alpes-Maritimes avec mon bulletin d'inscription.
- Gratuit pour les agriculteurs (financements VIVEA)
Attention d'être à jour de vos contributions VIVEA au niveau de la MSA
- Pour les cotisants solidaires ou personnes nouvellement installées :
joindre obligatoirement une attestation d'affiliation MSA
- Pour les porteurs de projet : joindre votre attestation en démarche d'installation (originale) délivrée par les Points Accueils Installations.

Attention, pour tout statut non à jour, le montant de la formation vous sera réclamé.

A renvoyer à :

Agribio Alpes-Maritimes
MIN Fleurs 6 Box 58 06296 NICE CEDEX
Tel : 04 89 05 75 47 - 06 66 54 07 96

Courriel : agribio06-technique@bio-provence.org

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93.06.07143.06 auprès du préfet de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Signature :

